

La zone humide de Saint-Genès-Champanelle

A PROPOS DE LA ZONE HUMIDE

Localisation : Saint-Genès-Champanelle (63)

Superficie : 0,5 ha

Milieux : Ripisylve

Enjeu : Assèchement

Type d'intervention : Restauration



Source : Clermont Auvergne Métropole

DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Contexte : Zone marécageuse initialement créée par l'Homme mais en voie d'assèchement.

Objectifs :

- Préserver un écosystème et intégrer une dimension pédagogique.

Actions :

- Réalisation de 330 m de sentier et construction d'un cheminement en bois de 70 m.
- Création de mares (540 m²), alimentées par la nappe et par les eaux de l'Artière en période de crue.

AUTOUR DE L'INTERVENTION

Foncier : Commune de Saint-Genès-Champanelle

Maîtrise d'ouvrage : Clermont Communauté

Financeurs : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Clermont Communauté

Coût total (TTC) : 108 000 €

Période de réalisation : Travaux réalisés en 2012